

■ **Antonio Andrade**, à Leysin, commerce de fruits et légumes au détail et en gros (FOSC du 08.11.1999, p. 7593). Par décision du 15 mai 2002, le Président du Tribunal de l'arrondissement de l'Est vaudois a prononcé la faillite du titulaire.

Journal no 5175 du 24.05.2002
(00489668 / CH-550.0.049.089-2)